

INFOS PRATIQUES

Affouage 2015-2016

L'affouage s'effectuera dans les parcelles 14, 17 et 18. Le prix du lot est fixé à 60 €. Les affouagistes sont priés de s'inscrire à la Mairie avant le 16 octobre.



Transports scolaires

Les horaires des bus du Conseil Départemental, pour l'année scolaire 2015-2016, sont consultables sur le panneau d'affichage situé devant la Mairie (côté rue Marcel Rozard) ainsi que sur le site internet de la commune www.frotey-les-vesoul.fr

Ouverture de la chasse



Du dimanche 13 septembre 2015 au 29 février 2016 inclus.

Battues les dimanches du 13/09 au 22/11 à l'exception des 20/09, 4/10, 18/10 et 15/11.

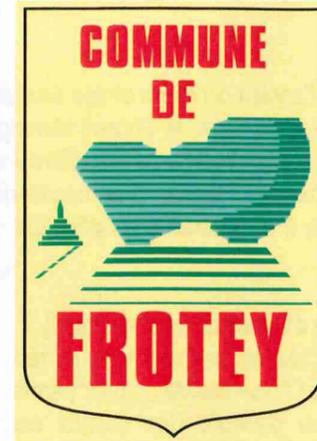
Journées petits gibiers du 22/11/15 au 31/01/16 :

Battues les samedis et dimanches jusqu'à la fermeture générale sur l'ensemble du territoire.

En semaine, chasse individuelle avec ou sans chien d'arrêt.

Collecte des déchets verts

La dernière collecte aura lieu le mercredi 28 octobre 2015.



LES NOUVELLES COMMUNALES

ÉCHOS DU CONSEIL

MANIFESTATION

Une première, « Frotey en Fête », samedi 19 septembre

Journée d'animation organisée par les dix associations du village et la municipalité qui suscite beaucoup d'implication de tous. Un projet fédérateur mis en œuvre par le « Comité local Associations / Municipalité » instauré à cet effet, avec l'objectif d'organiser une journée d'animation où chaque association propose une activité.

Un programme très riche qui débutera dès 10 H le matin pour se terminer tard dans la soirée.

- visite guidée de la Réserve Naturelle du Sabot, découverte de la chasse, pétanque, football, baptêmes de l'air, moto-cross pour les enfants, tours de trissolettes

- exposition sur la grande guerre et voitures anciennes

Avec un rassemblement musical à 16 H, Place Marcel Rozard :

- Zumba, spectacle des enfants du périscolaire, danse

- petite restauration sur place : pizzas, gaufres, crêpes...

et pour terminer, un apéritif de plein air et une soirée dansante animée par un DJ Aso70, gratuit !

La commission Animation de la vie locale animée par Marie-Line Haaz, 2^{ème} adjointe et les présidents des associations comptent sur votre présence pour partager ensemble cette journée de fête.

Venez nombreux ! Pour consulter le programme : www.frotey-les-vesoul.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances : Joséphine, Bianca VILHEM, née le 4 août 2015 à VESOUL
Sacha, Claude, Gérard TISSERAND, né le 15 août 2015 à VESOUL

Parrainage civil : June, Juliette, Malonn WOLTER, le 11 juillet 2015

Mariage : Ludovic GINEL & Estelle, Claude, Jacqueline JACQUEMARD, mariés le 9 mai 2015

Décès : Daniel, Louis PORTA, décédé le 4 mai 2015
Julien, Adrien, Léon COUSSEMENT, décédé le 9 juin 2015
Reine, Marie, Pierrette JASSEY épouse LOCATELLI, décédée le 27 juin 2015
Marie-Madeleine, Louise, Julia FROMENT épouse BADET, décédée le 7 juillet 2015
Claude, Marie, Marcel GACONNET, décédé le 24 juillet 2015
Odette, Denise RONDOT veuve DEPLANCHE, décédée le 4 août 2015
Michelle, Jeanne, Marie CHAUFETTE veuve FLORAND, décédée le 3 septembre 2015

Ouverture du Secrétariat de Mairie :

Du Lundi au Vendredi de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h
☎ 03 84 75 07 45 / 📠 03 84 75 07 40
✉ frotey-les-vesoul@vesoul.fr / Site internet www.frotey-les-vesoul.fr

SOMMAIRE

échos du conseil

vie locale

infos pratiques

manifestation

état civil

Séance du 26 mai 2015

Extension Micro-crèche : modification du plan de financement

Suite aux prescriptions de la Direction Départementale des Territoires concernant les travaux d'extension de la micro-crèche, il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Travaux	65 200.00 €	- Dotation CAF	52 160.00 €
- Frais d'étude	14 702.00 €	- Financement commune	23 575.34 €
		- Réserve parlementaire	4 166.66 €
	79 902.00 € HT		79 902.00 € HT

Eclairage public : extension de l'installation communale Impasse des Buis

Le Maire expose qu'il y a lieu d'éclairer une zone d'ombre Impasse des Buis par l'installation d'un lampadaire. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux au SIED 70 et autorise le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle.

Politique de soutien aux médecins

Le Maire rappelle l'extension du cabinet médical du Dr Renaud qui a permis l'association d'une collègue. Il informe que dans le cadre des territoires ruraux, les collectivités territoriales sont autorisées à attribuer des aides visant à favoriser le maintien des médecins.

Le conseil municipal décide d'allouer une prime de 1 500 €.

Associations caritatives locales

Le Maire fait part des demandes d'aides financières formulées par diverses associations caritatives locales. Après avoir examiné chaque requête, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer ces demandes à la compétence du bureau du Centre Communal d'Action sociale.

Séance du 26 mai 2015 (suite)

Mise en accessibilité des ERP

Vu la loi du 11 février 2005 qui impose aux collectivités de se conformer aux dispositions instaurant une obligation de mise en conformité des ERP aux prescriptions réglementaires de mise en accessibilité au plus tard le 1er janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de missionner, par le biais d'une convention, le CDG 70 pour accompagner la commune dans la mise en accessibilité de ses locaux professionnels et mixtes.

Emplois saisonniers

Pour suppléer aux congés d'été des agents communaux, deux jeunes du village sont recrutés pour les mois de juillet et août.

Séance du 3 juillet 2015

Aménagement de la RN19 – Promesse de vente

Le Conseil Municipal décide de vendre à la DREAL de Franche-Comté des parcelles de terrain d'une superficie totale de 357 m² pour une indemnisation à hauteur de 140 €

Micro-crèche – Avenant n° 2 à la convention DSP et approbation du règlement de fonctionnement

Le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la micro-crèche, relatif à la modification de l'article 10 rappelant les éléments à transmettre par le délégataire à la Commune. Le Conseil Municipal approuve l'avenant ainsi que le nouveau règlement de fonctionnement intégrant ces modifications.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »

Le Maire propose la création d'un emploi d'avenir afin d'assurer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle pour une durée de 12 mois et un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Vente de pins noirs

Il est décidé de vendre le bois produit après l'abattage de pins noirs sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot, à la SAS PESEUX d'Autechaux (Doubs) au prix de 32 € la tonne et pour un total de 98.46 tonnes représentant la somme de 3 150.72 €

Séance du 27 août 2015

Cimetière - procédure de reprise et projet de cavurnes

Procédure de reprise

La commune s'est engagée en collaboration avec le cabinet FINALYS Environnement dans un programme de reprise des sépultures en déshérence, il y a trois ans passés. Cette procédure étant arrivée à son terme, la commune dispose aujourd'hui, en pleine propriété, des tombes, dont la liste et l'implantation sont présentées par le cabinet FINALYS. Le Conseil Municipal décide de reprendre les tombes indiquées ci-dessous au nom de la Commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

CARRÉ N°1 - Tombes n° 2-3-4-5-6-7-8-14-15-16-17-21-26-32-34

CARRÉ N°3 – Tombes n° 24-39-40-41

CARRÉ N°4 - Tombes n° 3-4-6-9-11-12-16-17-20-21-23-24-25-26-27-28-32-34-35-37-40-41-42-49-52-53-54-56-57-58-59-60-61-62-65-67-68-69-70-72-73-74-76-78-79-80-81-83-86-88-89-90-91-92-93-94-95-97-101-104-105-108-109-110-111-112-115-117

CARRÉ N°5 - Tombes n° 1-4-5-6-7-8-11-12-16-18-23-24-26-27-28-29-30-31-32-35-36-37-38-39-40-41-46-47-48-50-52-55-56-57-58-60-61-62-64-65-67-73-77-78-80-81-83-85-87-88-92-93-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-110-111-112

et d'inscrire au patrimoine communal, les tombes ci-après :

CARRÉ N°1 - Tombes n° 3 – 7

Les tombes inscrites au patrimoine communal, seront remises en bon état de propreté, de solidité et de sécurité, ou regroupées, soit par la commune, soit par une entreprise consultée.

Projet de cavurnes

Le Conseil municipal décide de réaliser une 1ère tranche d'un projet d'installation de cavurnes.

PLU – Emplacement réservé

Afin d'améliorer la desserte de l'ancien cimetière et des secteurs environnants classés en zone UE du PLUi, le Conseil Municipal décide d'inscrire la parcelle AD n°190 lieudit « La Maladière » de 2 ares 20 en qualité d'emplacement réservé. Il demande que cette classification soit retenue à la prochaine modification du PLUi.

SIED 70 – Extension du réseau d'électricité (branchement)

Le Conseil Municipal décide de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité Avenue de l'Ancienne Mairie pour permettre le raccordement d'un nouveau pavillon. Ces travaux seront réalisés et financés par le SIED 70, auquel la commune adhère.

Permis de construire

Le Maire présente le permis de construire déposé par la SCI des AMARYLLIS de Luxeuil-lès-Bains concernant la création d'une station-service Poids Lourds ouverte 24h sur 24h au 6 bis Avenue de l'Ancienne Mairie. Cette création s'ajoute au bâtiment existant destiné à un centre de montage de pneus.

Il rappelle l'arrêté du 23 septembre 1991 conjointement signé par l'Etat, le Conseil Général et les communes de Quincey et Frotey-lès-Vesoul interdisant le trafic poids lourds sur la RD 9 dans la traversée des deux villages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la création d'une station-service poids lourds 24/24 tel qu'intitulé sur le permis de construire.

Ligue FOL 70 – Renouvellement de convention de partenariat

Compte tenu du bilan positif de l'année écoulée, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention à compter du 1er septembre 2015 et pour une durée d'un an avec la Ligue FOL 70 et de mettre à disposition les deux Adjoints d'Animation de 2ème Classe de la Commune.

Proposition d'emprunt et refinancement d'un prêt

Le Conseil Municipal a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt de 332 258 € pour financer les investissements 2015 et ceux à venir dans lequel est inclus la renégociation d'un ancien prêt.

Projet de vestiaire - Présentation

Le Maire et le 2ème adjoint présentent le projet d'aménagement de l'ensemble du plateau sportif comprenant :

- la création d'un second bâtiment,
- la rénovation du vestiaire existant avec création d'un club house.

Le coût global est estimé à 440 000 Euros.

Pour répondre dans l'immédiat à une situation d'urgence compte-tenu du nombre de licenciés (156), et aux normes réglementaires en termes de superficie et accessibilité, ils proposent d'inscrire au budget 2016 une première tranche de travaux de 255 835 Euros pour la création d'un second bâtiment et de saisir l'opportunité d'obtenir des financements disponibles dans le cadre de l'Euro 2016 de la Fédération Française de Football.

Le Périscolaire

Le Comité de Pilotage PEDT (Projet Educatif Territorial) qui s'est réuni pour la septième fois le 18 juin, a réalisé le bilan de la première année de mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs.

- Un bilan positif de trois nouvelles heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) regroupées sur une demi-journée, le vendredi après-midi, appréciées tant par les parents que les enfants.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 119 élèves étaient scolarisés à Frotey (47 maternelle – 72 élémentaire).

85 % de ces élèves étaient inscrits au TAP (77 % maternelle et 90 % élémentaire).

Dans un souci d'équité, la municipalité a fait le choix de la gratuité afin de donner la possibilité à chaque enfant de bénéficier de ces trois heures de temps d'activité culturelle et sportive.

Compte tenu de ce bilan positif, l'organisation de ces temps d'activités périscolaires a été reconduite à l'identique à la rentrée.

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL 70) agréée par le Ministère de l'Education Nationale, chargée de l'animation sera toujours bien présente et proposera de nouvelles activités.

Nous recommandons aux parents de bien inscrire leurs enfants pour qu'ils puissent bénéficier de ces activités socio-éducatives de qualité et qui sont source d'épanouissement.



Eloïse Bohême, nouvelle directrice de l'Accueil Périscolaire

Rentrée 2015 – effectif : 109 élèves

École Maternelle

PS – MS : 21 élèves Nathalie OUDIN

MS – GS : 18 élèves Caroline VIÉNE

École Élémentaire

CP – CE1 : 22 élèves Ghislaine MATRANGA

CE1 – CE2 : 22 élèves Sophie BEURTHEY

CM1 – CM2 : 26 élèves Daniel KOSLOWSKI



Ghislaine Matranga, nouvelle enseignante depuis la rentrée de septembre 2015



Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015 (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les prochaines élections prévues sont les régionales. Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

Travaux rue de Bayard

Les services de la DIR Est nous informent que des travaux sur l'ouvrage d'art en surplomb de la rue de Bayard seront entrepris du 28 septembre au 18 octobre 2015.

Durant cette période la circulation sera interdite dans les deux sens sur cette voie.

Mise en garde

Comme suite à une communication des services de Police au sujet d'infractions en augmentation sur le territoire, le Maire appelle les habitants à la plus grande vigilance et les invite à appliquer les règles élémentaires de sécurité comme la fermeture des portes et des fenêtres pour une très courte absence ou une activité proche du domicile. Il précise que toute infraction ou délit doivent être signalés à la Police Nationale.

Commissariat de Vesoul ☎ 03 84 96 34 21

De plus, épisodiquement des démarcheurs se recommandent de la Mairie aux motifs suivants :

- d'examiner les charpentes,
- d'établir un diagnostic sur l'isolation,
- de vérifier le fonctionnement des détecteurs de fumée, etc...

Pour ce genre d'actions et bien d'autres, le Maire ne donne jamais de consignes particulières, ni de recommandations.



Micro-crèche - Pique-nique de fin d'année



Ronde cycliste féminine – 14 août 2015